

I - La compétence « eau potable » au sein du Pays de la Saône Vosgienne :

Compétence Eau potable pour les communes du Pays de la Saône Vosgienne					
Communes	Géré en :	Assure les missions de :	Rendement du réseau de distribution (dernières données disponibles)	Conformité microbiologique de l'eau au robinet (dernières données disponibles)	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (dernières données disponibles)
Ameuvelle	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	100% (2009)
Bleurville	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	72,70% (2017)	85,70% (2017)	100% (2017)
Châtilлон-sur-Saône	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	63,65% (2015)	100% (2015)	100% (2015)
Claudon	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	75,80% (2016)	100% (2016)	100% (2016)
Dombrot-le-Sec	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	67,50% (2017)	91,70% (2017)	91,70% (2017)
Fignéville	Syndicat intercommunal d'eau de la région de Godoncourt	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	55,6% (2009)
Gignéville	Syndicat des eaux de Bel air	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	100% (2009)
Godoncourt	Syndicat intercommunal d'eau de la région de Godoncourt	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	55,6% (2009)
Grignoncourt	Syndicat des eaux de Marlinvaux (source de Marlinvaux)	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	-	-
Les Thons	Syndicat intercommunal d'eau de la région de Godoncourt	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	55,6% (2009)
Lignéville	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	100% (2009)
Lironcourt	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	100% (2009)	60% (2009)
Martinville	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	-	85,71% (2009)	60% (2009)
Monthureux-sur-Saône	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	80,96% (2015)	100% (2015)	100% (2015)
Nonville	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	88,50% (2015)	83,30% - Présomption d'anomalie (2016)	100% - Présomption d'anomalie (2016)
Regnéville	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	52,30% (2017)	100% (2017)	-
Saint-Julien	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	95,10% (2017)	100% (2017)	100% (2017)
Tignécourt	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	81% (2016)	100% (2016)	100% (2016)
Viviers-le-Gras	Régie	Production, transfert et distribution d'eau potable	58,12% (2012)	85,17% (2012)	100% (2012)

II - Les captages d'alimentation en eau potable :

Les captages "Grenelle" correspondent à *des zones de protection de l'aire d'alimentation d'une source et sont présentes sur 3 communes* : Fignéville, Godoncourt, Saint-Julien

Au total, 14 collectivités (communes et syndicats) sont concernées par des périmètres de protections de captage. Il s'agit des communes et syndicats d'Ameuvelle, Bleurville, Châtillon-sur-Saône, Claudon, Dombrot-le-Sec, Godoncourt, Lignéville, Martinville, Monthureux-sur-Saône, Nonville, Regnéville, Lironcourt, Viviers-le-Gras, Bel Aire et Marlinvaux.

Ainsi, 14 arrêtés préfectoraux DUP PPC sont validés, quatre sont en projet (Saint-Julien, Godoncourt, Viviers-le-Gras et les nouveaux captages de Claudon).

Les communes non concernées par ces périmètres sont : Les Thons, Grignoncourt et Gignéville.

Seuls, les périmètres de Nonville, Claudon et Monthureux-sur-Saône occupent une partie des zones urbanisées.

Enfin, un grand périmètre de protection de captage est présent sur la moitié Nord du ban de Dombrot-le-sec pour préserver les sources de Contrexéville.

Les communes de Lignéville et de Dombrot-le-Sec ont été identifiées par le groupe de travail AEP de la MISEN comme présentant ou ayant présenté des problèmes de tension quantitative en eau potable lors des épisodes de sécheresse.

Des travaux de recaptage des sources ont été effectués par la commune de Lignéville en 2017 mais insuffisants pour palier à cette tension. La démarche doit se poursuivre.

La commune de Dombrot-le-Sec a réalisé un diagnostic de son réseau. Les travaux de renouvellement du réseau sont en cours.

Huit communes sont implantées dans la zone de répartition des eaux (Châtillon/saône, Dombrot-le-Sec, Grignoncourt, Les Thons, Lignéville, Lironcourt, Saint-Julien, Tignécourt) de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI).

Dans cette zone en tension quantitative, un SAGE est en cours d'élaboration (SAGE GTI).

Aucun volume supplémentaire ne pourra être accordé si l'eau prélevée provient de la nappe des GTI.

Au titre du code de l'Environnement, 14 collectivités sont en situation régulière (au titre d'antériorité : article R214-53), 4 doivent faire l'objet d'une régulation administrative (Claudon, Godoncourt, Regnéville et Dombrot-le-Sec).

II - La compétence « Assainissement » au sein du Pays de la Saône Vosgienne :

Compétence Assainissement			
Communes	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
Ameuvelle	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Bleurville	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Châtillon-sur-Saône	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Claudon	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Dombrot-le-Sec	Syndicat pour la création et la gestion d'une station d'épuration de l'agglomération Vittel-Contrexeville – assure les missions de dépollution Dombrot – assure en régie la collecte et le transport des eaux usées	-	-
Fignéville	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Gignéville	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Godoncourt	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Grignoncourt	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Les Thons	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Lignéville	Lignéville – assure en régie la collecte et le transport des eaux usées	-	-
Lironcourt	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Martinville	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Monthureux-sur-Saône	Monthureux-sur-Saône - assure en délégation les missions de dépollution, collecte et transport	Commune en régie	71,40 % (2016)
Nonville	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Regnéville	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Saint-Julien	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Tignécourt	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)
Viviers-le-Gras	-	Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) – géré en régie	71,40 % (2016)

III - Le Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Le Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) des Vosges a été créé en 2003. La création de ce syndicat fait suite à une réflexion entamée dès 1998 par l'État, le Conseil Départemental des Vosges (via le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome) et l'Association des Maires des Vosges au sujet de l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif. En effet, la législation imposait à chaque commune de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005.

Le SDANC correspond donc à un SPANC travaillant à l'échelle départementale, pour le compte des collectivités adhérentes.

A ce jour, le SDANC compte 456 communes adhérentes, dont 258 communes isolées et 198 communes regroupées en 12 EPCI.

IV - Les équipements de dépollution

Station d'épuration de Vittel-Contrex :

La station d'épuration de Vittel-Contrex dispose d'une capacité nominale de 43600 Équivalents-Habitats. La filière de traitement correspond aux boues activées - aération prolongée. Le milieu de rejet est Le Vair.

Station d'épuration de Monthureux-sur-Saône

La station d'épuration de Monthureux dispose d'une capacité nominale de 1000 Équivalents-Habitats. Le milieu de rejet est la Saône.

Les équipements en projet :

Les communes de Godoncourt et Tignécourt (bassins de lagunage) ont des projets de création d'équipement sur leur ban communal.

IV - Les réseaux au vu du projet de développement du Pays de la Saône Vosgienne

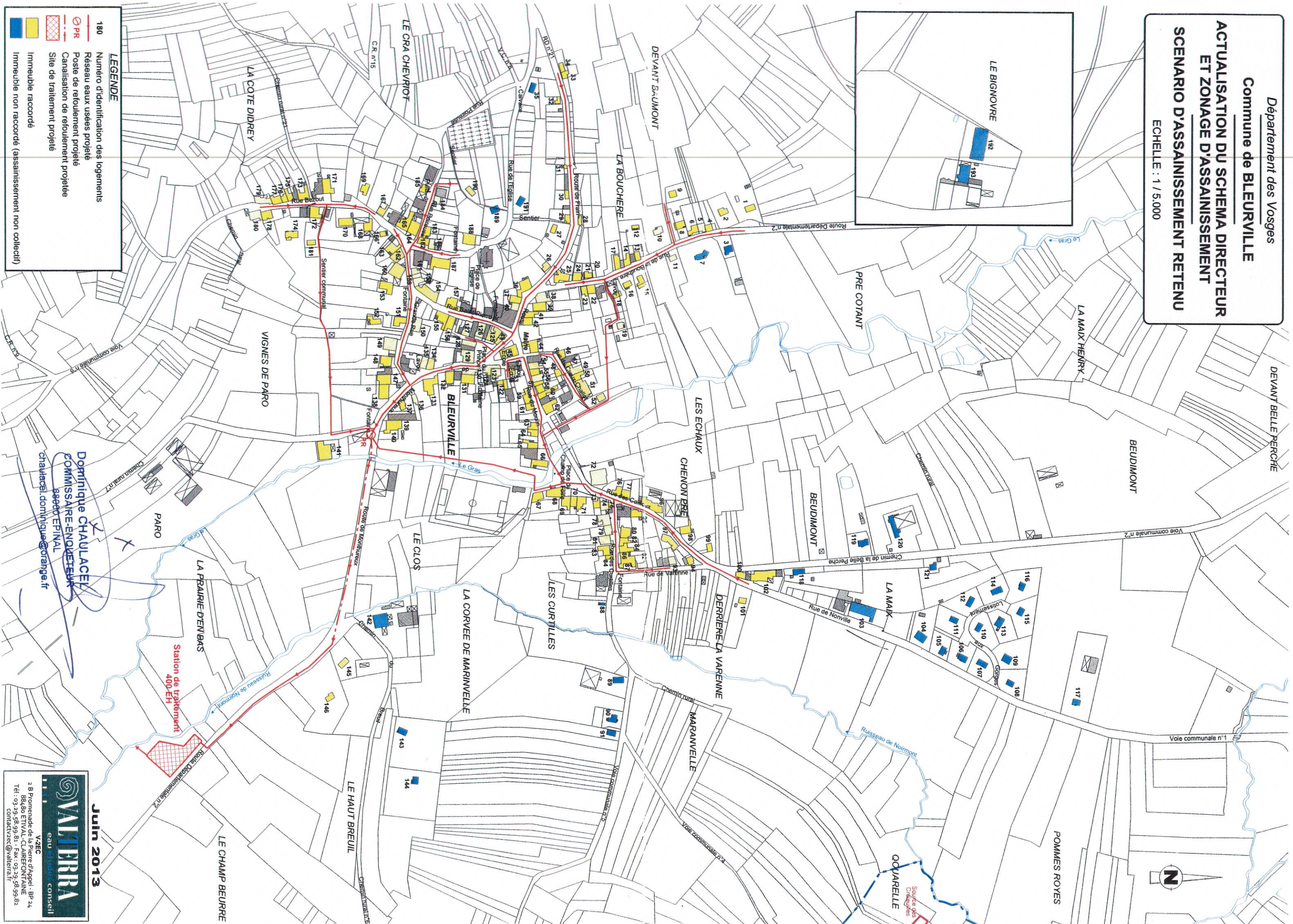
Le PADD du PLUi du Pays de la Saône Vosgienne vise à un maintien du niveau de population. En conséquence, les équipements de traitement des eaux usées existants seront suffisants pour la mise en œuvre du PLUi.

De la même manière, l'alimentation en eau potable suffira à la mise en œuvre du PLUi.

Les élus ayant donné priorité au comblement des dents creuses, les extensions de réseaux nécessaires à la mise en place du PLUi seront très limitées.

Néanmoins, les travaux d'amélioration des réseaux et équipements seront poursuivis, notamment au travers de la mise en œuvre de nouveaux équipements de traitement des eaux usées.

Département des Vosges
Commune de BLEURVILLE
**ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR
 ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**
SCENARIO D'ASSAINISSEMENT RETENU
 ECHELLE : 1 / 5 000



LEGENDE

- 180 Numéro d'identification des logements
- Réseau eaux usées projeté
- PR Poste de refoulement projeté
- Canalisation de refoulement projetée
- Site de traitement projeté
- Immeuble raccordé
- Immeuble non raccordé (assainissement non collectif)

Dominique CHAULACEL
 COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
 88000 EPINAL
 chaulacel.dominique@orange.fr

WALTERRA
 eau études conseil
 V3EC

2 B Promenade de la Briche d'Agopel - BP 24
 88460 ETIVALES - LAKEFONTAINE
 Tél : 03-29-58-99-82 - Fax : 03-29-58-99-82
 contact@walterra.fr

Juin 2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D e GIGNEVILLE

Séance du 16 décembre 2003

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
09	08	07

Date de la convocation
10 décembre 2003

Date d'affichage
10 décembre 2003

Objet de la Délibération

n° 42/2003 :

Schéma directeur
d'Assainissement,
choix de la méthode
d'assainissement.

Présents: M Tous les membres en exercice sauf Monsieur Damien GARNIER.

Monsieur Gaëtan BLEIN a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire

Le Maire expose au Conseil Municipal le schéma directeur d'assainissement présenté par CENTRAL ENVIRONNEMENT de LIGNY LE CHATEL dans le cadre du Syndicat de Développement de la Saône Vosgienne.

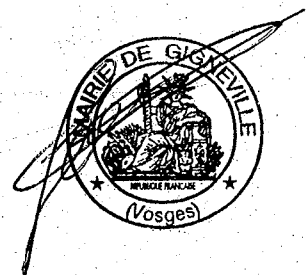
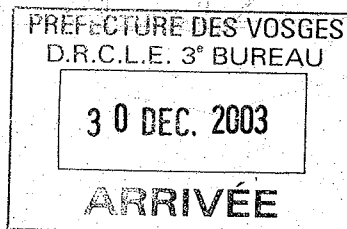
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets,
6 voix POUR l'assainissement non collectif,
1 voix POUR l'assainissement collectif,
- ADOPTE pour la totalité de l'agglomération l'assainissement non collectif,
- et AUTORISE le Maire à procéder à l'enquête d'utilité publique de ce plan.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

du



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE GODONCOURT

Séance du vendredi 27 JANVIER 2006

VOSGES

L'an deux mille six et le vendredi vingt sept janvier à 20 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Mr FERDINAND Roland

Présents: FERDINAND Roland, FERDINAND Christian, LESTIENNE Alain, MAURICE Véronique, LEFEVRE Yves, ROUSSEL Bernard, AUBERT Maryse, BERTRAND Claude.
Absents: HOYET Dominique, GEHIN Jean-Pierre.

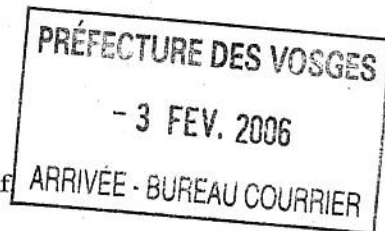
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

Date de la convocation
23/01/2006

Date d'affichage
23/01/2006

Objet de la Délibération
Réhabilitation de l'assainissement non collectif

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) :
MAURICE Véronique



Monsieur le Maire rappelle:

- les prérogatives de la commune de GODONCOURT en matière de contrôle de l'assainissement non collectif, conformément aux dispositions de la loi sur l'Eau;

- que la commune a fait l'objet d'un schéma d'assainissement avec délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif approuvé par délibération en date du 29 janvier 2004.

Une enquête publique a été réalisée et a été approuvée par le Conseil Municipal le 06 mai 2005.

Le conseil municipal a décidé que le bourg dans son ensemble serait zoné en assainissement collectif, il n'apparaît pas raisonnable de raccorder des habitations éloignées et isolées. Seulement quatre habitations seront en assainissement non collectif.

- que les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif incombent aux particuliers.

indique que les particuliers peuvent bénéficier d'aide de l'Agence de l'Eau sous certaines conditions et selon les critères d'intervention de l'Agence, notamment:

- au travers du schéma d'assainissement, identification par la collectivité des secteurs "points noirs" en assainissement non collectif concernés par un programme de réhabilitation;

- habitations existantes depuis au moins cinq ans, présentant des risques en matière de pollution, de nuisances ou de solubrité publique;

- travaux réalisés dans le cadre d'un programme coordonné et animé par le CAL-PACT des Vosges agréé et financés par l'Agence de l'Eau, sous le contrôle de la collectivité compétente.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

DE LA COMMUNE GODONCOURT

Séance du vendredi 27 JANVIER 2006

Après en avoir délibéré, la commune de GODONCOURT:

- prend acte et accepte l'intervention du CAL-PACT des Vosges pour animer les opérations de réhabilitation sur son territoire et recevoir les aides de l'Agence de l'Eau à destination des particuliers;
- s'engage à s'assurer de la conformité des travaux à réhabiliter.

Pour extrait, certifié conforme

le 30/01/2006

Roland FERDINAND Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE **GODONCOURT**

Séance du vendredi 06 mai 2005

VOSGES

L'an deux mille cinq et le vendredi six mai à 20 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Mr FERDINAND Roland

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Présents: FERDINAND Roland, FERDINAND Christian, LESTIENNE Alain, MAURICE Véronique, BERTRAND Claude, LEFEVRE Yves, ROUSSEL Bernard, GEHIN Jean-Pierre, AUBERT Maryse.

Absent: HOYET Dominique.

Date de la convocation
02 mai 2005

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) :
MAURICE Véronique

Date d'affichage
02 mai 2005

Objet de la Délibération
Approbation du plan de zonage de l'assainissement.

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau;

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement;

Vu l'arrêté municipal du 13 Janvier 2005 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public:
 - à la Mairie de GODONCOURT aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
 - à la Préfecture des Vosges

dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Pour extrait, certifié conforme
M. FERDINAND Roland, Maire

PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.E. 4
Reçu le 11 MAI 2005
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT

VOSGES

DE LA COMMUNE GODONCOURT

Séance du 29 JANVIER 2004

PRÉFECTURE DES VOSGES
12 FEV. 2004
ARRIVÉ - BUREAU COURRIER

L'an deux mille quatre et le jeudi vingt neuf janvier à 20 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Mr FERDINAND Roland

Présents: FERDINAND Roland, FERDINAND Christian, LESTIENNE Alain, MAURICE Véronique, BERTRAND Claude, LEFEVRE Yves, AUBERT Maryse, ROUSSEL Bernard, GEHIN Jean-Pierre.

Absents: HOYET Dominique.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Date de la convocation

22 JANVIER 2004

Date d'affichage

22 JANVIER 2004

Objet de la Délibération

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : MAURICE Véronique

Zonage d'assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le zonage d'assainissement proposé par Central Environnement.
Pour extrait, certifié conforme

le 05/02/2004
Roland FERDINAND Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R. G. L. E. P. F. T.
11 FEV. 2004
ARRIVÉ

MONT DE SAVILLON
Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome

Echelle : 1/2500

UNITE 3 Unité de sol homogène
~ Limite d'unité pédologique



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE DOMBROT-LE-SEC**

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS


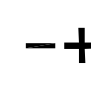



Approuvé le :

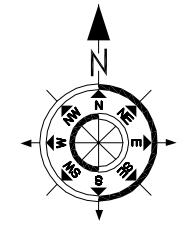
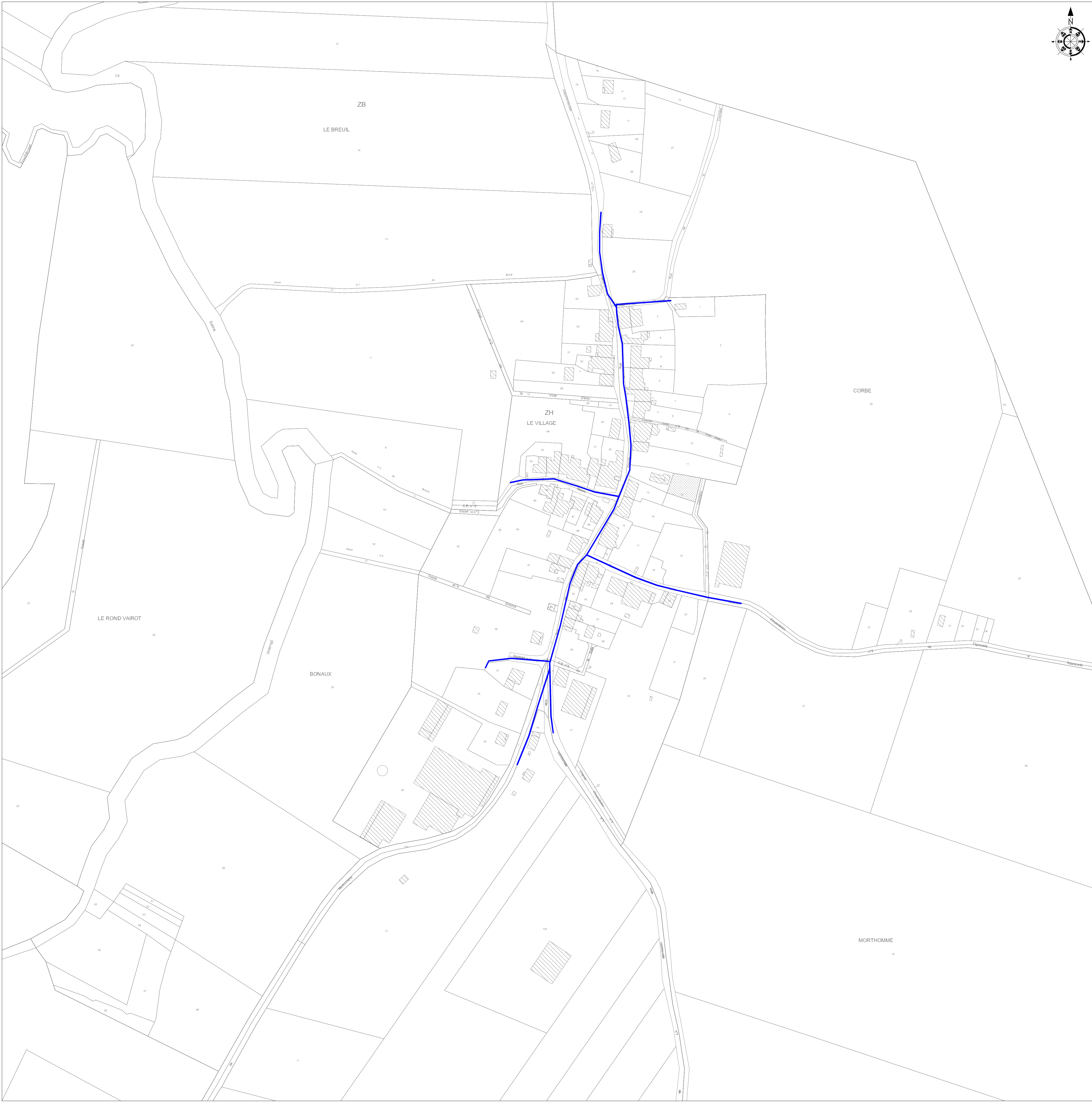
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

-  Réseau eau potable
-  Limite communale





Département des Vosges



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE FIGNEVELLE**

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS



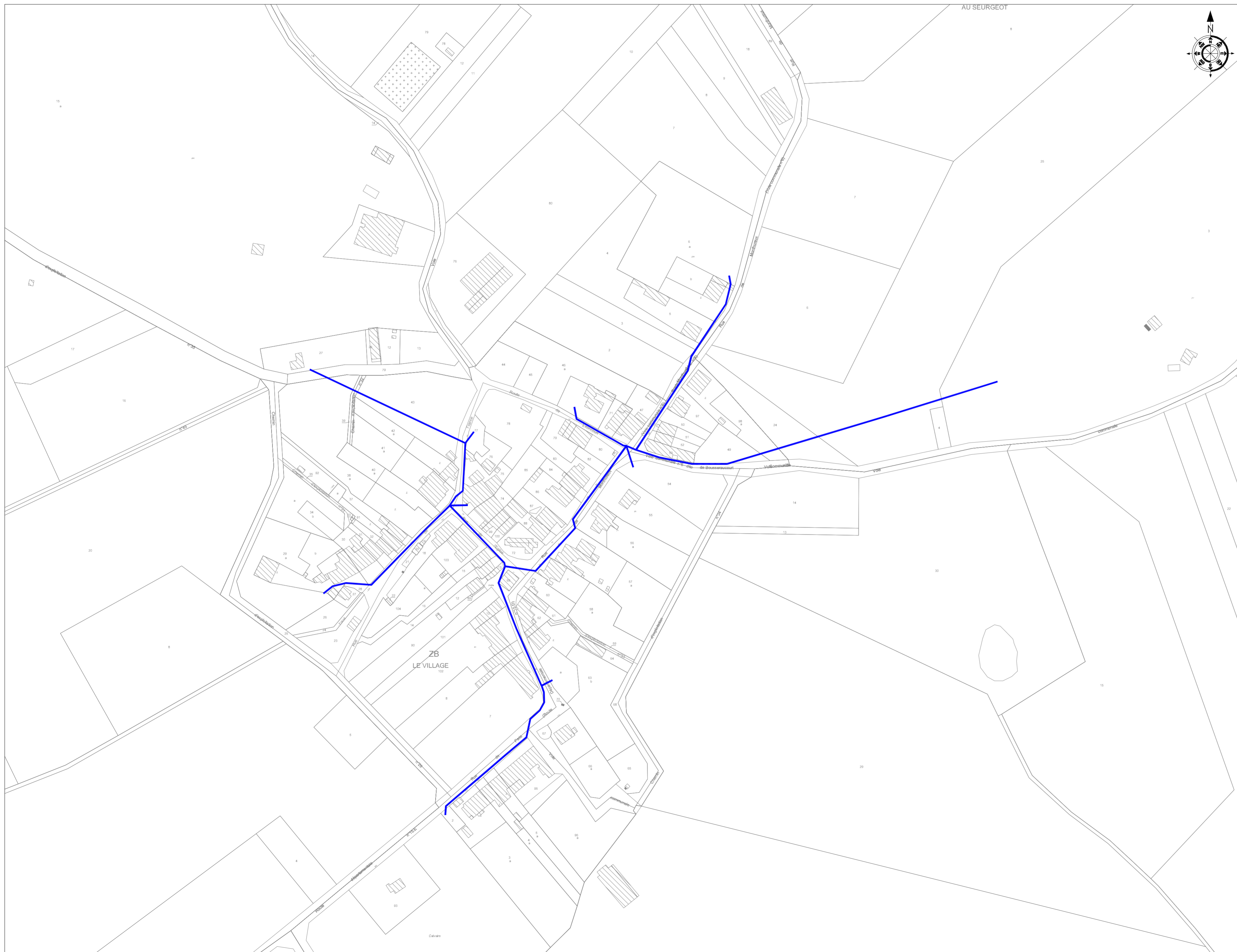
Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau eau potable
- Limite communale



Département des Vosges



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE GRIGNONCOURT**

Echelle 1 / 2000

genes AVOCATS



Approuvé le :

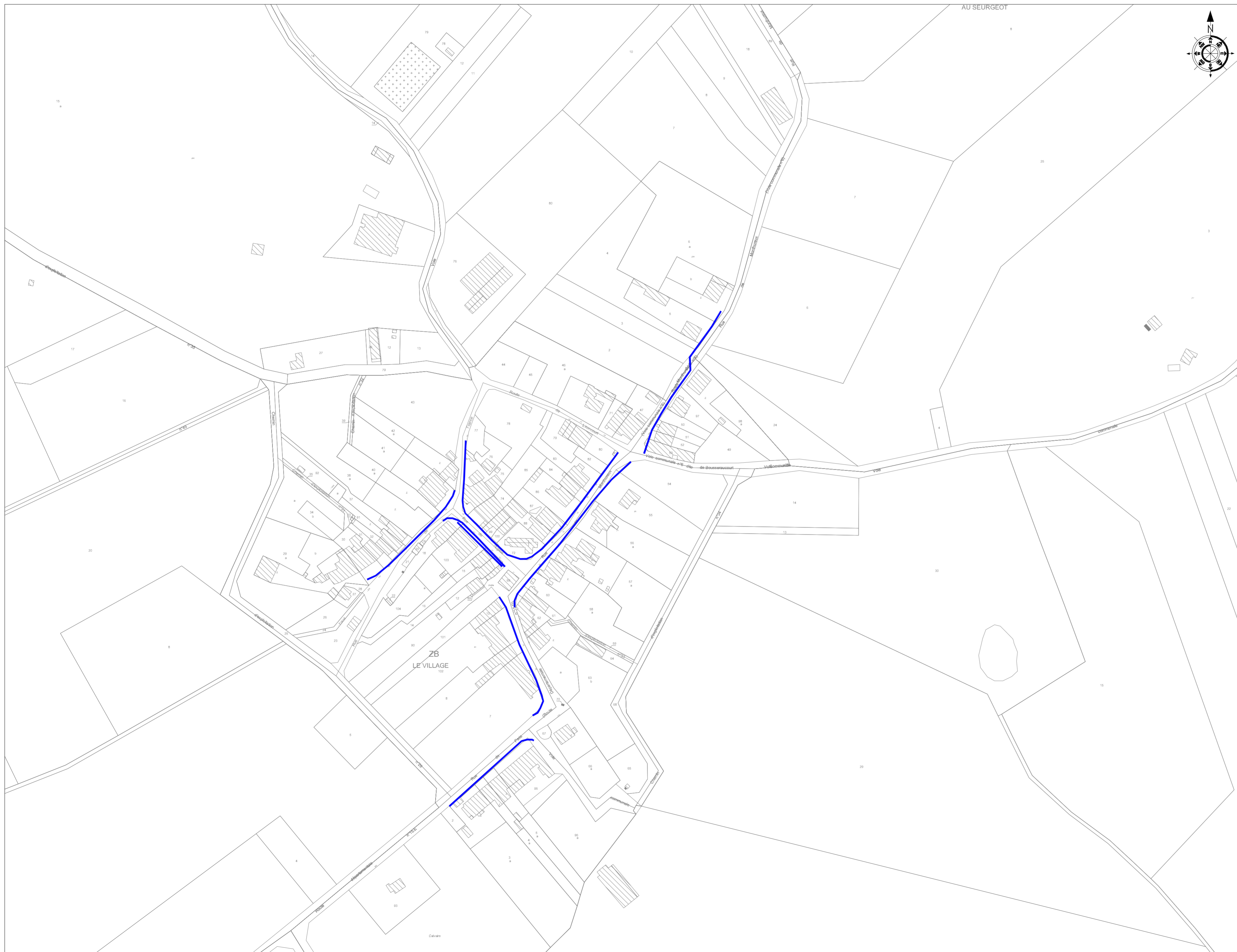
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau eau potable
- + -** Limite communale

Urbanisme



Département des Vosges



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE GRIGNONCOURT**

Echelle 1 / 2000

genes AVOCATS



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau assainissement
- Limite communale

Urbanisme Grignoncourt



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE LES THONS**

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS



Approuvé le :

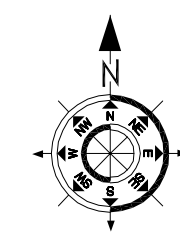
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau eau potable
- + - Limite communale





Département des Vosges



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE LIGNEVILLE**

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS






Approuvé le :

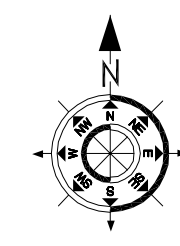
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés »

Légende :

-  Réseau eau potable
-  Limite communale





Département des Vosges



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE LIGNEVILLE**

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS






Approuvé le :

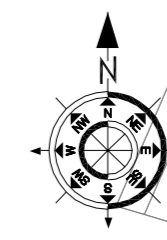
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés »

Légende :

-  Réseau assainissement
-  Limite communale





Département des Vosges



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE MARTINVELLE**

Echelle 1 / 2000

genes AVOCATS




Approuvé le : Avril 2018

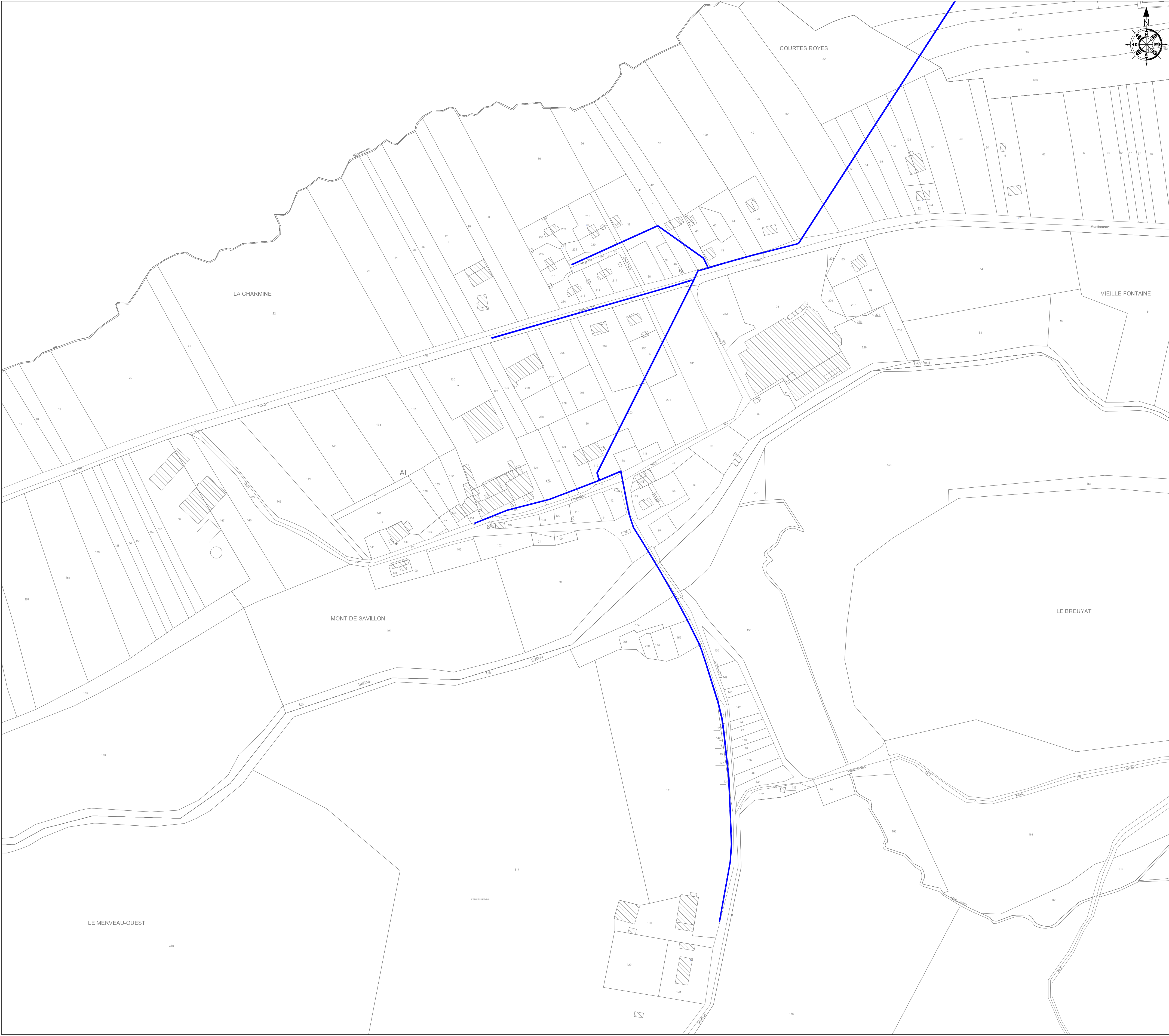
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau eau potable
- Limite communale





Département des Vosges



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE**

Echelle 1 / 2000

genes AVOCATS



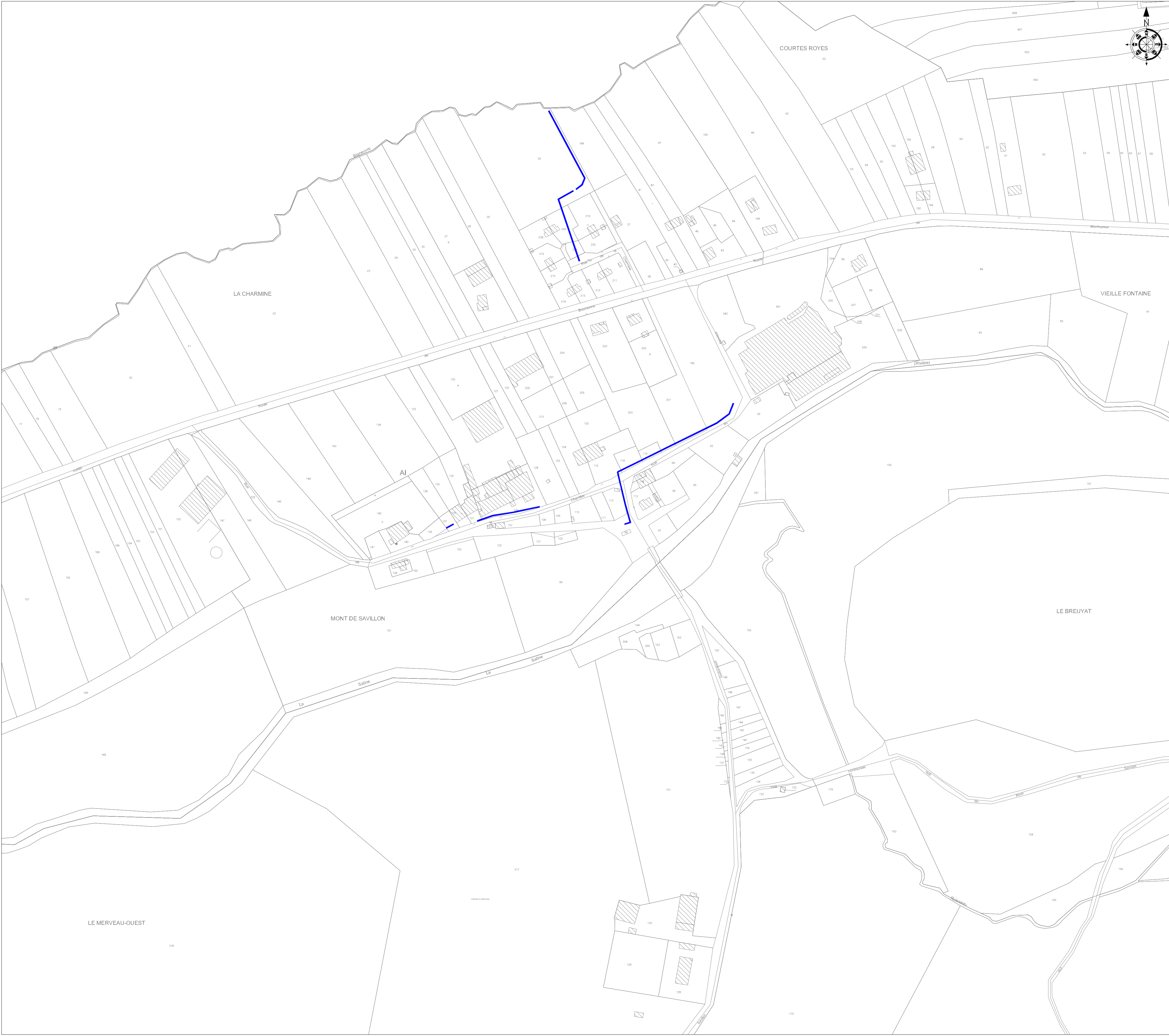
Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau d'assainissement
- + —** Limite communale



Département des Vosges



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE**

Echelle 1 / 2000

genes AVOCATS





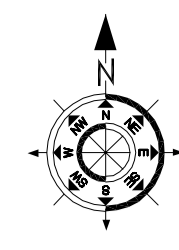
Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

-  Réseau d'assainissement
-  Limite communale



Département des Vosges



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE NONVILLE**



Echelle 1 / 2000



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

- Légende :**
-  Réseau assainissement
 -  Limite communale



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE REGNEVELLE**

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS





Approuvé le :

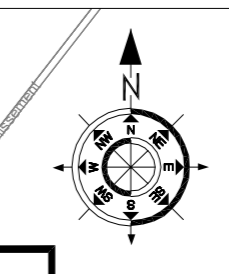
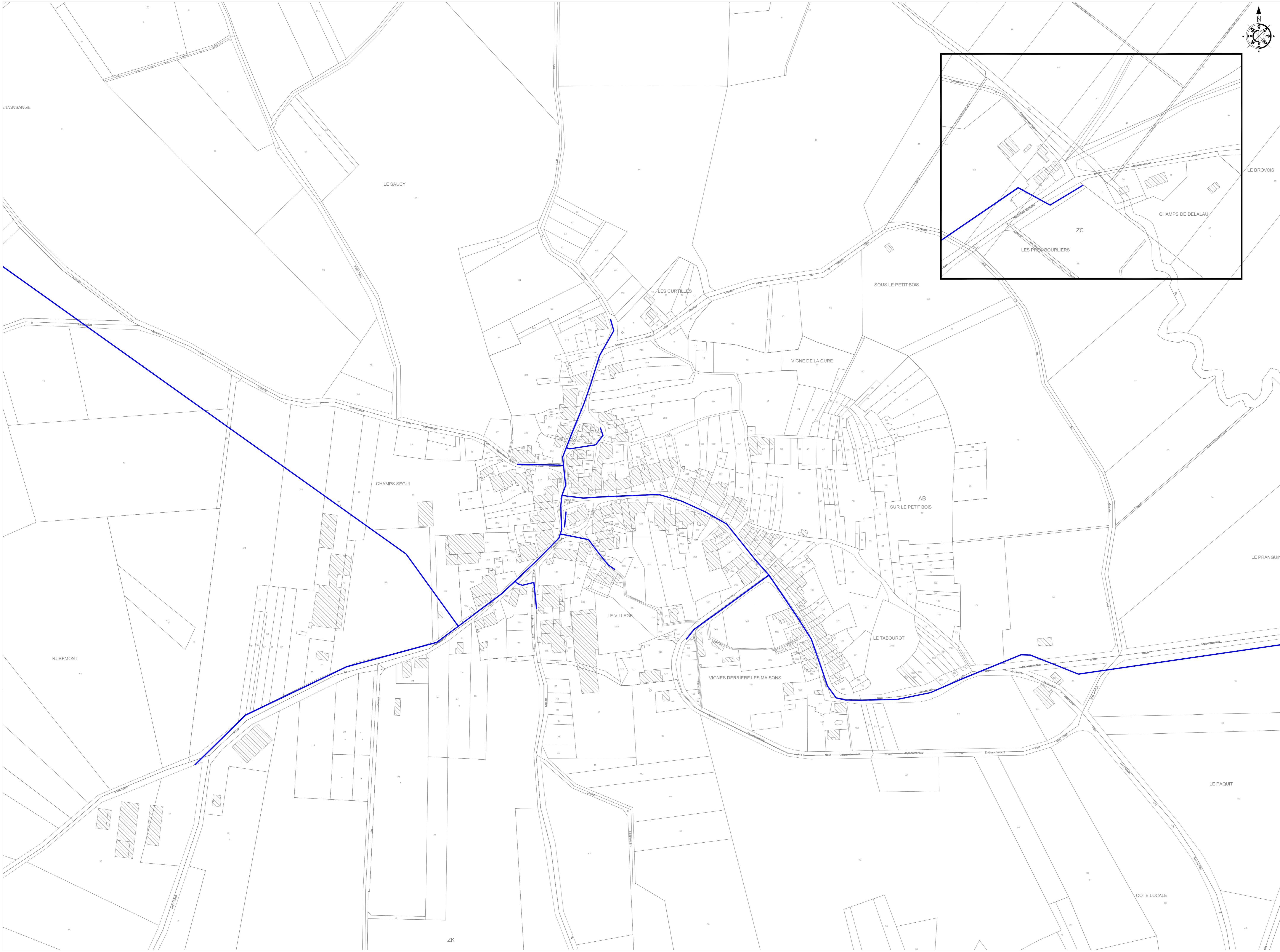
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

• Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés •

Légende :

-  Réseau eau potable
-  Limite communale





Département des Vosges



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERRITOIRE DU PAYS
DE LA SAÔNE VOSGIENNE**

**PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE
COMMUNE DE SAINT-JULIEN**

Echelle 1 / 2000



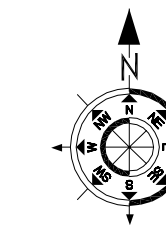
Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'État réservés »

Légende :

- Réseau eau potable
- Limite communale



Département des Vosges



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

PLAN DU RÉSEAU EAU POTABLE COMMUNE DE TIGNECOURT

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS






Approuvé le :

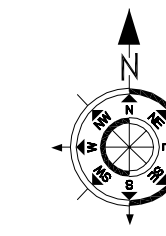
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'Étranger réservés »

Légende :

-  Réseau eau potable
-  Limite communale





Département des Vosges



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST"

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA SAÔNE VOSGIENNE

PLAN DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT COMMUNE DE TIGNECOURT

Echelle 1 / 2000

genesys AVOCATS





Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine Cadastre © Droits de l'Étranger réservés »

Légende :

-  Réseau d'assainissement
-  Limite communale

